



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

09/12/2021

DATE D'AFFICHAGE

09/12/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 24

OBJET :

Demande de subvention au titre de 2022 pour l'extension pluriannuelle d'un système de vidéo protection

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture le 21/12/2021

Publiée le 22/12/2021

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 15 décembre 2021 à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle Jules Menet, étant donné la crise sanitaire actuelle, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie -Solange GRILLOT, Alain SOUDET, Fleurine BOCQUILLON, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Stéphane LE PECULIER, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX,

Étaient absents excusés :

Sylvain PASTORELLO
Stéphanie MARTINS VIANA
Laurent PERTHUIS,
Christine DAVOINE
Julien CAYZAC
Jacqueline GALEAZZI
Maria PYRKA
Philippe VAN ROSSOMME
Rodolphe WELSCH,

Était (ent) absent (es) :

donne pouvoir à :

Ariel SHEPS
Alexa PELAGE
Stéphane RAYNAL
Claire HERLIN
Hervé FRANEL
Marie Solange GRILLOT
Marie, Solange GRILLOT
Mariannick MORVAN
Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX
Laure CHENU, Ghislaine LESAGE, Léa PHALLIPOUX

DELIBERATION

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE 2022 POUR L'EXTENSION PLURIANNUELLE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDERANT l'avis de la commission des finances en date du 8 décembre 2021

CONSIDERANT que l'article 10 de la Loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 autorise la mise en œuvre de vidéo protection sur la voie publique par une autorité publique,

CONSIDERANT que la Loi du 5 mars 2007 n°2007-297 relative à la prévention de la délinquance réaffirmée par l'article 1 du décret n°2019-1259 du 28 novembre 2019 a créé le Fonds interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD) destiné à favoriser le développement des politiques locales de prévention de la délinquance,

Madame Le Maire expose à l'assemblée qu'afin de lutter contre les dégradations contre les bâtiments communaux et lutter contre les dépôts sauvages la commune peut prétendre au titre du FIPD et toute autres subventions existantes à un financement pour l'extension de son système de vidéo protection.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

SOLLICITE les subventions maximales au titre Fonds interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD) et toute autres subventions existantes et ce au taux minimum de 50%, compte tenu des installations pluriannuelles du système de vidéo protection,

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces consécutives à ces décisions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme



Le Maire

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE 2022 POUR L'EXTENSION
PLURIANNUELLE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

.....
Date de décision: 15/12/2021

Date de réception de l'accusé 22/12/2021

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 12_91

Identifiant unique de l'acte : 091-219102324-20211215-12_91-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 91 - DELIB DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE 2022 POUR
EXECUTION PLURIANNUELLE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION.pdf
(99_DE-091-219102324-20211215-12_91-DE-1-1_1.pdf)